VENTES A L'ENCAN.

# Bayne & Onorato.

MARDI, 30 MAI 1899.

Nous Vendrons A l'Enchère Publique,

Bourse des Propriétés Foncières. CETTE SUPERBE

# PROPRIETE FONCIERE DE COMMERCE Nos 325-327, Rue Carondelet

Coin Union, BOURSE AU COTON.

Sincée dans le Centre de la Section Commerciale de Notre Ville, oá la Propriété Foncière est Toujours Attrayante à Cause de son

# **PLACEMENT** Valeur Spéculative. COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA PAROISSE DURLEANS, DIVISION D

Mme Henrietta McCauley Parker, fem-

me de Francis Eyre Parker et als., vs Walter H. Cock, tuteur de la mineure Léonie Gladys Cook.

Vente pour effectuer un partage. COUS et en vertu d'un jugement rendu et signé le 17 avril 1899 par l'Hon. N. H. Highror, juge de la Division D. Cour Civile de District, paroisse d'Oriéans, il a été ordoné dans le procès en partage ci-deasus instulé, que J. L. Onorato, un encanteur dument licencié dans et pour la paroisse d'Oriéans, vende à l'enchère publique, après les délais usuels légaux au moment et à l'endroit ci-deasus mentionné la propriété ci-après décrite.

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et avantages à cela appartenant ou en dépendant, situé dans le Premier District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Carondelet, Perdido. Barenne ot Union, et désigné comme lot No 29 aur un plan dressé tar Geo, W. Dunhar, le 7 mars 1849, et déposé ou mue plan No 186 en l'étude de Théodore Guyol, notaire. Ledit lot fermant l'encoignure des rues Carondelet et Union, et mesurant 25 pieds 7 psuces et 4 lignes de face à la rue Carondelet, 30 pieds 7 pouces et 12 ligne de largeur dans le fond sur une profondeur et façade, eur la rue Union de 100 pieds 3 pruces et 2 lignes et une profondeur aur le côté centigu au lot 28 de 100 pieds.

le 100 pieds.

Cenditions— Un tiers ou plus comptant, et la balance en 1 et 2 ans de crédit, en billets la Baiance en 1 et 2 ann de credit. En biblies de l'acquéreur, divisés de façon à Satisfaire les vandeurs, portant 6 peur cent par an d'intérêt de la date de la veute jusqu'au paiement, les billets de l'acquéreur pour les paiements dif-férés devant être garantis par l'en dé vendent seres devant cur garanta par inche vendue, avec et hypothèque sur la propriété vendue, avec la clause de 5 pcur cent honoraires d'avocat en cas de procès ou procèdures indicialres pour le paiement deadita billets, la clause de "non allienande" et l'abandon d'estimation tree provisions relatives à cela. L'acquéreur de-van' assumer et payer les taxes de 1899 dues sur ladite propriété en plus et au-desque du prix d'achat, payer l'acte de vente (incluant le coût des timbres de guerre) pardevant F. J. Puig, notaire et déposer 10 pour cent avec mous du prix d'achat au moment de l'adjudica-tion son de lier l'avangement. tion afin de lier l'arrangement.

Le pian à la Bourse.

BAYNE & ONORATO. 824 rue Commune. 27av-27-mai 1 7 8 14 15 21 22 28 à date

### AVIS AUX CREANCIERS.

ů,

. . .

In re Frank H.:Pope vs Louisians Printing and Publishing Company Limited.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Daroisse d'Orléans, No 39,100—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dis jours qui suivront la présente notification, les raisons [s'ils en ont; pour lesquelles le compte final présenté par John W. Watson receveur dans cette sfiaire, ne seraitpas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Ceur.

PAUL

76 avril—26 30-5 mai Greffier.

### ANNONCES JUDICIAIRES

ANNONCE JUDICIAIRE. Vente d'une Grande Propriété de Valeur dans le Premier District.

Les bâtieses dessus portant les numé ros municipaux 4726, 4732 et 4738 rue Gasquet (maintepant Cleveland avenue),

Et No 214 rue Bernadotte. Le tout dans l'ilet borné par lesdites rues et les rues St-Patrick et Palmyre.

Sept lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, si-tués dans le Premier District de cette ville, et désignés par les numéros suivante, à saoir : Les lots numérotés de 9 à 12 inclusivement meaurent chacun trente pieds de face à la rue Gasquetlaur eent vingt pieds de profondeur. Le lot l'A o 13 forme le coin des rues Gasquet et Bernadotte et meaure trente pieds de face à ladite rue Gasquet aur une prefondeur entre lignes parallèles et taçade aur la rue Bernaiotte de cent vingt pieds. Les lots Nos 14 et 15 mestrent/chacua trente pieds de face à la rue Bernadotte sur cent cinquante pieds de profendeur; leedits sept lots de terre étant dans l'ilet 832 borné par les rues Gasquet, St. Patrick. Bernadotte et Palmyre.

Saisi dans l'affaire ci-desus.
Couditions - Comptant sur les lieux.
FRANK MARQUEZ.
Saérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
A. E. et O. S. Livandais, avocats pour l'alignant. plaignaut. 29 avril—29—mai 5 12 19 26—1er juin

ANNONCE JUDICIAIRE Vente d'un beau comptoir de buvette et installations, vine, liqueurs, etc. Coffrefort.

Mme A. V. Devereux, veuve de John G. Devereux, ve John An-

donné dans le procès en partage ci-dessus intitulé, que J. L. Onorato, un encanteur du ment licencié dans et pour la paroisse d'Oriens, veuse à l'enchère publique, après les délais neuels légaux au moment et à l'endroit ci-dessus mentionné la propriété ci-après décrite.

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtiuses et améliorations qui s'y trouvent, et lisses et améliorations qui s'y trouvent, et l'après de l'enchère publique sur les lieux ci-de-sous désignés, le MARDI. 9 mais 1899, à 10:30 A. M., de la moment dans le procès en l'enchère publique sur les lieux ci-de-sous désignés, le mandre publique sur les lieux ci-de-sous désignés, le mandre publique de sur les lieux ci-de-sous désignés, le mandre publique de sur les lieux ci-de-sous désignés, le mandre publique de sur les lieux ci-de-sous désignés, le mandre publique sur les lieux ci-de-sous désignés, le mandre publique de sur les lieux ci-de-sous designés, le mandre publique de sur les lieux ci-de-sous designés, le mandre publique de la mandre publique sur les lieux ci-de-sous des grants de la mandre publique sur les lieux ci-de-sous des grants de la mandre publique sur les lieux ci-de-sous des grants de la mandre publique sur les lieux ci-de-sous de grants de la mandre publique sur les lieux ci-de-sous de grants de la mandre publique sur les lieux ci-de-sous de grants de la mandre publique sur les lieux ci-de-sous de grants de la mandre publique sur les lieux ci-de-sous de grants de la mandre publique sur les lieux ci-de-sous de grants de la mandre publique sur les lieux ci-de-sous de grants de la mandre publique de la propriété ci après décrite, à savoir :

A mon entrepôt, rue Ste Anne, entre les rues Royale et Chaftres, un bean comptoir de buveue et étagères: aussi, installations de bar, vaisselle et verrerle, vins. liqueurs, eigares, menbles, etc., d'aprés l'inventaire enregistré Aussi, un coffrefort.

Saisi dans l'afjaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil pour la paroisse d'Orléans,
Denègre, Blair et Denègre et R. L. Tultis,
avocats pour le plaignant.

avocats pour le plaignant. 26 av.: 1-28-mai 3 9

PARDEVANT MOI SOUSSIGNE ONT comparu les personnes seussignées qui ont déclaré que: tion limitée pour le terme de vingt ans à partir de cette date sous le nom de Planters Fruit and Steamship Co Limited, avec un domicile

and steamship Co Linted. were in domicile en dette ville, dans le but de faire des affaires d'importations et de frêt générales. Le stock capital sera de vingt-cinq mille dellars divisé en deux ent cirquante actions de cent dollars chacome payables au comptant au prix sousseront conduites par un bureau de direction qui lera étu le premier lundi du mois d'avril de ichsque année. Les assignations seront servies au président et à la terminaison de cette charte les affaires seront liquidées par le Bureau de Direction.

Passé à la Nouvelle-Orléans en présence de Md. Aice J. Villeré et Henry Lusk, témoins compétente le 4 avril 1899.

Signé: Wm Railey et autres. A. J. Villeré. Henry Lusk. Omer Villeré, notaire.

11 avril—11 15 22 29—mai 10

La d'Oriéans—No 59,107—Cour Civile de District pour la paroisse d'Oriéans, Division B Charles J. Gitz vs see ci-éanciers—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers du pétitionnaire Charles J. Gitz soit convoquée et tenue pardevant George C. Preot, notaire public, à son bureau No 916 Hennen Building, coin des ries Commne et Carondelet, en cette ville, commençant le JEUDI 4me jour de mai 1899] à 11 heures A. M., afin de considérer et déterminer sur l'application du pétirer et déterminer sur l'application du péti-tionnaire pour un répit, et que dans l'inter-valle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du pétitionnaire scient

Por sauste suspendues. Nouvelle-Orléans. 17 avril 1899. (Signé) FRED. D. KING, juge. Pour copie conforme

JAS. D. RANKIN, Député Greffier.

19 avril 19 25 - mai 3 4



widow sixty-eight years cid, living in New York City, had been during for also years is constantly troubled with mine-on her right side, which seemed to be coussed by the Up to last June she had been treated by a number of physicians, one of whom channel at catarrh of the stomach; moother stated that it was critisary dysopate, and she acquired to the stated her several states are calculated as good states of which he twisted her several states are successful to the several states the pains were so severe that hypelectric indeeding a time of the several states are completely run down. 

VENTES A L'ENCAN

## Louis A. Richards

ANNONCE JUDICIAIRE. Provriétés de choix du Deuxième District. Résidence double en bois, avec bâtisse à deux étages dans le fond. Nos 813 et 815 rue Villeré ; résidences doubles, en bois et en briques à deux étages, à l'encoignare des rues Ste Anne et Villeré.

des rues Ste Anne et Villeré.

DAR LOUIS A. RICHARDS, Encanteur—
Burean No 629 rue Commune—MARDI, le 30 mai, 1899, à midi à la Bourse des
Propriétés Foncières (des Encanteurs), Nos
840 et 842 rue Cemmune, près Baronne, en
vertu de et en sbéissages à un ordre issu et
signé le 24 avril 1899, par l'Hon, George H.
Théard, juge de la Cour Civile de District
pour la rareisse d'Orléans, Divisien E dans
l'affaire initiulée, succession de Justin Lasarse et Philippine Bajau, sa femme, No 56,
435 du decket de la susdite cour, à l'enchère
publique, il sera vaudu: Nos 813 et 815 rue
Nord Villeré—

1º Un certain lot de terre avec les bâtisses
et amélierations qui s'y trouvent, aiué dans

Joseph Maumus vs Julien Leonard'

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR L'A

Paroisse d'Orléans, No 58,915—En vertu
d'un writ de saisie et vente à moi
adressé par l'Honorable Coar Civile de
District pour la Paroisse d'Orléans, dans
l'affaire ci dessus intitulée je procéderai à la
vente à l'enchère publique, à là Bourse des
Encanteurs, No 840 yne Commune, entre Carondelet et Baronne dans le Premier District
de cette ville, le JEUDI, ler juin 1899 à
midi des propriétés ci-après décrites, à
avoir:

1 Caudins qui s'y trouvent, si use usual
e fait par les rues villeré, Ste-Anne, Dumaine et Robertson, selon le plan fait par
Surgi, daté le 16 mars 1841, et déposé en
cette ville; ledit lot, de terre ayant (47) quarante-appt pieds (1) inn peuce et (5) cinq lignes de facé sur ladite rue Villeré, sur (127)
cent vingt-sept gieds (10) dix pouces et (5)
cinq lignes de préfendeur, entre lignes paréaléleuc d'auble à un étage et en une réal
cent ville à un étage. Celle à un étage

quelques huit chambres, galeries, etc., citernes, cenr pavée, etc.

Termes et Cenditions.—Un tiers en plus compasant ei la balance en un et deux ans de temps, pour des bilets garantis par lien de vendeux et privilège, portant huit peur cent d'intétét par an, et les clauses nuuellen de sécurité, un dépôt de dix pour cent du prix de l'acquéres r devant être fait avec l'encanseur au mement de l'adjudication, les taxes peur l'année 1899 devant être assumées par l'acquéreur. Actes de vente pardevant Michel V. Déjan

notaire, aux frais des acquéreurs. C. J. Laresche et F. C. Zacharie, avocats pour l'exécutrice. 29 avril—29 30

> MARDI, 30 MAI. ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de Choix du Troisième District.

Joile résidence double en bois converte en ardolees, Nos 2220 et 2222, Rue Robertson entre les Champs-Elysées et la Rue Marigny.

DAR LOUIS A. RICHARDS Encanteur—
Bureau Ne 629 rue Commune MARIII, le 30e jour de mai 1899 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières (Encanteurs). Nos 840 et 842 rue Commune, près de la rue, Baronne, en vertu de et en obéiseauce à un ordre issu et signé le 26 avril 1898 par l'Hon. John St-Paul, juge de la Cour Civile de District pour la panoisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire initiulée Succession de John Newmau, Ne 58, 294 du decket de la susdite Cour à l'annière mabilione il sera vende. surant trente pieds et quatre et un demi pouce de face à la rue Robertson aur cent dix neuf pleds et 8 pouces de profondeur entre lignes

Les améliorations consistent en une résidence double en bois cenverte en ardoises avec quelques eind chambres de chaque cêté, avec hungar fermé, citernes, hangars, etc. Termes et conditions—Comprant. L'acquéreur assumant les taxes de 1899 en plus et au-dessus de sou enchère et de faire ut dept de 10 0 0 avec l'encanteur au moment de l'adju-

Acte de vente pardevant Emile J. Barnett, netaire, aux frais de l'acquéreur.

Henry Chiapella, avocat peur l'administratrice.

29 av-29 30

#### Friedrichs & Co.

ANNONCE JUDICIAIRE. POUR EFFECTUER UN PARTAGE Résidence en briques à deux étages, No 1205 rue Royale,

Pres de la rue Hopital.

DANS L'AFFAIRE DE PAUL GIARDINA
VS PIETRO CASANO. No 59,020—Cour Civile de District pour la Faroisse d'Orléans.

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CO.—
Geo. G. Friedrichs. encanteur—Burcan,
No 832 rue Commune—MARDI, 30 mai 1899
à midi. à la Bourse des Propriétes Foncières,
No 840 rue Commune, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un jugement de l'Hon. John St. Paul, juge de la Cour Cville de District, Division C, pour la paroisse d'Orléana, rendu le 18 avril 1899 et signé le 25 avril 1889, dans l'affaire ci decaus intitulée, la propriété ci-après décrite, à saveir:

veir:

La résidence solide en briques à deux étages, avec trois étages dans le foud. No 1205 rue Royale, centenant vestibule, trois grandes chambres au premier étage et galeries devant, vestibule et quarre chambres la deuxième étage, avec grande mansarde non finie au dessus. Dans le fond est une bâtisse en briques à trois étages contenant trois chambres et galeries, citerne, cour, pavée, etc. Le lot est décrit comme suit:

Un certain lot de terre situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Royale, Bourbon, Hépital et Quartier, mesurant, en mesure américaine, 23 pieds 7 peuces et 4 lignes de face à la rue Royale sur 91 pieds 2 peuces de profendent, entre lignes parallèles.

Termes et Conditions: La moitié ou pus

contre lignes parallèles.

Termes et Conditions: La moitié ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur; la balance s'il y en a, à un et deux ans de crédit en billets divisés en paiements égaux; spécialement garantis par hypothèque et lien du vendeu, portant 8 0,0 d'intérêt par an; la police d'assurance transférée et toutes les clauses usuelles de garantie; l'acquéreur devra assumer le paiement des taxes de 1899 et faire un dépôt de 10 peur cent cemptant pour lier la vente.

Actes de vante pardérant Philip J. Patorne, Esq., N. P., aux frais des acquéreurs.

29 av-29 30—mai 7 14 21 28 à date

Succession de Henry Wellmann.

OUR CIVILE DE DISTRIOT pour la parcisse d'Orléans. No 56,836—Division A—Avis est par le présent donné aux oréanders de cette succesion et à toutes autres personnes intéresées d'avoir à déduire, dans les dia jours qui suivront la présente notification, les raisons de s'ils en ont) pour les ougliss le compté final présenté par Mme Willeman Wellmann exécutrice de cette succession, approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit campte.

Par ordre de la Our-PAUL O. GUERIR, Graffer

ANNONCES JUDICIAIRES

### Vente du maître Commissaire.

La Fidelity Trust and Safety Vault Company vs The Crescent City Rail-

No 12,785 Cour de Circuit des Etats-Unis pour le District Est de la Louisiane.

road Company.

A VIS est par le présent donné que conformément aux dispositions du décret final entré dans le das susdit, le 17e jour de mars 1899, j'offrirai en vente à la porte du Arabella Barn, les propriétés en vente, sur la rue Magasins, entre les rues Arabella et Joseph, dans l'ilet borné par les dites rues et la rue Constance, dans la ville e la Nouvelle Orléans, à 11 heures A. M., MARDI 2 mais 1899, à l'eccan aux plus haute suchérisseurs, sans évaluation, les propriétés décries ci-

A. Ce qui est connu comme la igne Tchonpitoulas, rue du Canal de la rue Camp à Tchoupitoulas, et sur la rue Tchoupitoulas de Canal à Tolédano, au cetour rue Tchoupitoulas de Canal à Tolédano, au cetour rue Tchoupitoulas à la rue Ste Marie, où la rue Sud Peters l'intercepte; eneuite sur cette dernière rue au point de départ, cet étant alloué à la dite compagnie par les ordonnances de ville Nos 6323 et 6324, ancienne série adoptée le 9 août 1865 et le 13 novembre 1865, et No 748, nouvelle série, adoptée le 14 octobre 1867.

Ce qui est connu comme la Ligne An nonciation opérant sur les mêmes rails sur la ligne Tchoupitonlas à la jonction des rues Tchoupitoulas et Annonciation, de la mon-

E. Le chemin de fer construit et a être construit sous les franchises vendues par la Ville de la Nouvelle-Orlèans Nos 6352 et 6353, Série du Consell, à Jadah Hart, par lui transféré à la New Orleans Traction Company (Limited) et par elle transféré à la Crescent City Railroad Company, la route de ladite ligne étant plus spécialement décrite comme anit.

Commençant aux rues Canal et Wells, de la rue du Canai ser les rails du chemin de fe Canal et Claiborne à la rue des Remparts, Delord ou Calliope, de la à la rue Franklin Jackson, Jackson à Freret, Freret au côt

nant par la rue Peters à la rue Hanoock, Hancock à Dauphine, Dauphine à Poland, Poland à Royale à Montégnt, Monté, gut à Peters, et Peters au New Orleans and Northeastern R. R. F. Le chemin de fer devant être construit

sons los franchises vendues par la ville de l Nouvelle-Orléans, ordonance 70:36—Séri du Conseil à la New Orleans Traction Com pany Limited et par elle transférée à la Crescent City Railroad Company, la route de la dite ligue étant plus minutieusement dé cri'e comme suit:

Commençant à environ cent vingt pieds du

Commençant à environ cent vingt pieds du ferry de la rue du Canal sur les rails de la Canal and Claiborne R. R. C. à la rue Caron. delet, ensuite rue Carondelet sur les rails de la Crescent city Kailroad Company à la rue Calliope ensuite sur lecôté de bois au centrede la rue Carondelet à la rue St-André, ensuite rue Brainard, ensuite rue Brainard, ensuite rue Brainard, ensuite rue Baronne, ensuite rue Baronne ar les rails de la St-Charles atreet Railroad Company de la rue Sixième à Septième, ensuite continuant ent la rue Baronne à l'avesue Louisiana, ensuite sur l'avenue Louisiana à la rue Camp, desuite sur la rue tieme, ensuite continuant sur la rue Baronne à l'avenue Louisiana à la rue Camp, ensuite sur la rue Camp à l'avenue Henry Clay, avec le droit de faire conrection sur l'avenue Henry Clay avec les rails de la Crescent City Railroad Company sur les rues Megasin, rue Henry Clay à Plaquemine ou rue Colieée, descendant Plaquemine ou rue Colieée à l'avenue de la Louisiane, avenue de la Louisiane, venue de la Louisiane, avenue de la Louisiane, als rue Drysdees. Drysdees à Phillip à la continuation de la rue Drysdee, Drysdes à Julie, enenite rue Julie à Sâ-Charlee, Si-Charlee, Si-Charlee, Sa-Charlee, Such aut, sur les rails de la Crescent Oity Railroad Company, à Canal, ensuite sur la rue Canal, côté aud, sur les rails de la Crescent Oity Railroad Company, à Canal, ensuite sur la rue Canal, côté aud, sur les rails du Canal & Claiborne Railroad, au poiut de départ près du Ferry de la rue du Canal.

G. Le chemin de fer construit et à être construit sons franchise, vendu par la Ville de la Nouve le Orléans sous les ordonnances Nos 4437, 4574 et 4576, série du Conseil, à la Electric Traction & Manufacturing Company, par elle transférée à la New Orleans Traction Company (Limi'ed) et par elle transférée à la Crescent City Railroad Company, le vent-de

Company (Limi'ed) et nar elle transférée à la Crescent City Railroad Company, la vente de ladite ligne étant plus spécialement décrite

comme suit: Commençant au terminus de la ligne Upper comme suit:
Commençant au terminus de la ligne Upper Tohoupitoulas, de la aur la rue Calhoun ou Henry Clay Avenue à la ligne c'anal et Colisée, de la rue la rue Magasuns, se servant des rails de la Canal et Coliseum Street I ine du Crescent City Railroad Company à la rue Broadway, rue Broadway à la rue Seconde, à la rue Jefferson, avec le droit à aucun temps durant la période de la franchise de se servir de la rue Broadway, de la rue Seconde à la rue Quatrième, et de la rue Quatrième à la ligne de paroisse en lieu de la rue Seconde.

Ensemble avec toutes les franchises de toutes server et natures allouées et vendues par la ville de la Nouvelle Orléans, sous toutes les ordonnances ci dessus nommées, comprenant particulièrement une extension de cinquante ans jusqu'à l'an 1951 A. D. de la franchise des susdites lignes Tchoupitoulas, Annonciatien, Collisée et Erato, vendues par la ville de la Nouvelle Orléans cous les ordonnances Nos 6870, 6762 et 7243, série du Conseil, à Hart et McDonald, pareux transférée à la New Orleans. Traction Company, Limited, et par elle transférée à la Crescent City Railroad Company.

Ensemble avec chaque et toutes les connen-

Ensemble avec chaque et toutes les connections, courbes et awitches conatruits actuellement ou à être construits ou sequis.

Encemble avec tous les avantages, possessions et autres propriétés, privilèges ou droits et respectant aucun- et toutes les autres ot respectant aucun et toutes les autres voies ou routes maintenant en usage possé-dées ou réclamées on qui pourraient être uité-rieurement mises en usage, possédées ou ré-clamées par ladite compagnie de chomin de fer, ense able avec toutes les pos-essions ici, ou droits dersus ou en relation aux dites

voies pa routes.

Et quesi les propriétés fonctèles suivantes dans le ville de la Nouvelle-Crisans.

1º Un certain let de terre dans le Sixième District de cette ville, dans l'flet borné par les rues Tchovniteules [anciennement Levée] Toledano, Su « Waters (snoiennement Front), avenue Leuisiana, désigné par la lettre "C", sur un plan fait par A. Blanchard. député voyer de ville, le 6 avril 1881, conformément annuel il meanne trente-et-un pieds de face à auquel il mesure trente-et-un pieds de face à la rue Tchoupitoulas et la même à la rue Sud Waters, contant-an travers de l'ilet et ayant une profondeur entre ligues parallé es de 82 pieds.

2º Un lot de batture dans l'ilet norné par les rues Sud Waters et Toledano, l'avenue Louisians et la Rivière Mississipi, mesurant

largent de Du piede et auquel a été ajouté la Batture par acorétion a été acheté par le défendeur le 26 jenvier 1867,
3° Trois certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et amélioaatons qui s'y trouvent, aitués dans le faubourg Plaisance, ancienne parolagede Jefferson, maintenant Sixieroe District de-cette ville, dans l'îlet borné par les rues Tcheupitoulas, Toledano, Levée (maintenant Sud Watters), et avenue Louisians et désigné par les Nos 'Un', et "Play", en un ct. désigné par les Nos 'Un', et "Play", en un

par les rues. Tchenpitoulas, Toledano, Levée (maintenant Snd Waters) et avenue Louisiana et désigné par les Nos 'Un' et 'Denx' sur un plan fait par C. A. de Armas le 4 octobre 1875 et déposé dans le burean de Onesifor Drouet, ancien notaire en cette ville, les dits lots se joignent et mesurent comme sult: lot No ''Un' 37 pieds 2 pouces et 518 de face sur la rue Tchoupitoulas, 37 pieds 2 pouces et 4 lignes de face sur la rue Levée (maintenant Sud Waters) par une profondeur de 85 pieds 7 pouces et 4 lignes aur le côté le plus près de la rue Tolédano et 86 pieds 2 pouces et 4 lignes de l'avenue Louisiana. Lot No ''Deux'' mesure 37 pieds 2 pouces et 18 de face sur la rue Levée (maintenant sud Waters) 87 pieds 4 pouces et 4 lignes de profondeur sur la ligne près de l'avenue Louisiana, et 86 pieds 2 pouces de profondeur sur la ligne près de l'avenue Louisiana, et 86 pieds 2 pouces de profondeur sur la ligne près de la rue Toledano, ensemble avec toutes les battures en face desditt deux lots et s'étendant à la ri-vière Mississippi, et tous les droits de batture formés et à être formés en face desdits lots par l'alluvion de ladite rivière.

4º Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de cette ville. du 8 août 1837 et déposé dars le Bureau du commis de la Cour de Paroisse pour la dite Paroisse de Jefferson; ledit lot de terre est dans l'îlet borné par les rues Levée (maintenant and Waters) et Tolédano, Grand Cours Wilz (maintenant avenue Louisiana) et la Bivière Mississipi, et mesurant 33 pieds 1 pouce de face sur la rue Levée (maintenant sud Waters) par 100 pieds de profondeur plus ou moins

ou mons

Un autre lot de terre avec toutes les bàtisses et améliorations qui s'y trouvent, les dépendances, situé dans les mêmes district et ilet et se loignantian lot ci-dessus décrit No 1 et mesurant 24 piede 9 pouces et 9 lignes de face à la Levée (maintenant [Sud Waters]) par toute la profondeur de la Rivière Mississipi, où il a la même façade sur une portion de terre formée par la batture, laquelle est comprise entre l'avenue Louisiance le rest order.

l'alluvion de la rivière Mississipi.

5º Tout l'ilet de terre sis entre les rues Canal, Wells, Crossman et Delta (maintenant Waters) dans lejsocond district de cette ville, mesurant 79 pieds 1 pouce 4 tignes de face à la rue Canal, 44 pieds 3 pouces 5 lignes de face à la rue Crossman, 134 pieds 8 pouces de face à la rue Wells et 148 pieds 1 pouce et 4 lignes de face à la rue Dolta (maintenant Nord Waters) d'après e plan fait par D. M. Srosman alors voyer de la ville, en date du 4 octobie 1881 et annexé pour référence à un acte d'achat du défendeur, ensemble avec les bâtisses et amplioration sur ledit ilet de terre.

6° Sept lots de terre avec les bât asses et améliorations qui e'y trouvent et les droits, voies, privilèges, servitndes et svantages qui y appartiennent, située dans le Sixième disavo les bâtisses et amédiorations qui s'y trouvent et ous les droits, voies, privileges et dépendances qui y appartiennent, situés dans le sixième district de cette ville, anciennement la vile de Rickerville, anciennement la ville d et 11 sur un plan par Pilié et Depoully, en date du 9 avril 1866, déposé dans 'e bureau de W. H. Peters, ancien notaire de cette ville, comme plan No 52; lesdits lots mesurent cha-cun conformément au dit plan 30 pieds de fare-sur l'avenue Peters par 135 pieds de profendeur en re lignes paral èles.

8°. Tout cet ilet de terre ensemble avecles

deur en re lignes paral èles.

8° Tout cet ilet de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, droits, privilèges, voies, servituées et coutumes et dépendances qui yappatiennent borné par les rues Live Oak (maintenant Constance). Magasins, Arabella et Joseph dans le Sixième district de cette ville désigné comma ilet No 26 et contenant vingt lots, numérotés de un à vingt inclusivement; lots Nos un à cinq, inclusivement, se teuchant et mesurant chacun 30 pieds de profondeur entre lignes parallèles, lot No 1 formant l'encoignure des rues Live Oak, (maintenant Constance) et Arabella Lots 6 à 15 inclusivement et mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Joseph sur 120pieds de profondeur entre lignes parallèles; lot No 6 formant l'encoignure des rues Live Oak (maintenant Constance) et Joseph sur 120pieds de profondeur entre lignes parallèles; lot No 6 formant l'encoignure des rues Live Oak (maintenant Constance) et Joseph, et lot No 15 formant l'encoignure des rues Joseph et Mayasins et lots 16 à 20 inclusivement se touchent et mesurant chacun 30 pieds de face à la vue Arabella par 120 inclusivement se touchent et mesurant chacun 30 pieds de face à la vue Arabella par 120 inclusivement se touchent et mesurant chacun 30 pieds de face à la vue Arabella par 120 inclusivement se touchent et mesurant chacun 30 pieds de face à la vue Arabella par 120 inclusivement se touchent et mesurant chacun 30 pieds de face à la vue Arabella par 120 inclusivement se touchent et mesurant chacun 30 pieds de face à la vue Arabella par 120 inclusivement se touchent et mesurant chacun 30 pieds de face à la vue Arabella par 120 inclusivement se touchent et mesurant chacun 30 pieds de face à la vue Arabella par 120 inclusivement se touchent et des rues Live 100 inclusivement et des rues Live 100 incl touchent et mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Arabeila sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Lot No 16 formant l'encoignure des rues Arabeila et Magasins avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent. s'v trouvent.

9º Deux certains lots de terre, ensemble avec les hâtisses et améliorations qui sy trou-vent, droits, privilèges, coutumes, voies, ser-vitudes et dépendances qui y appartiennent, sithés dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet No 18 de la dite ville de Rekerville, dans l'ilet No 18 de la dite ville de Rekerville, bornés par l'avenue Peters, les rues Magasins, Octavia et Live-Oak (maintenant Constance) designés par les Nos "treize et quatorze" sur un plan par Pilié et Depouilly, ingénieurs, déposé comme plan No 52 dans le burcau de Walter H. Peters, ancien notaire su cette ville, mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Magasins et ayant les profondeurs suivantes: 129 pieds 7 phuces sur la ligne de division des lots 13 et 14, 128 pieds 6 pouces et 6 lignes sur la ligne de division des lots 14 et 15.

lignes sur la ligne de division des lots 14 et 15.

10° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtises et améliorations qui s'y trouvent, droits, privilèges, coutumes, voies, servitudes, dépendances, etc., qui y appartiennent, situé dans le Sixièms District de cette ville, dans l'ilet borné par l'Avenue Peters, les rues Magasins, Live Oak (maintonant Constance) et Octavia, désigne par le No 15 sur un plan par Pilié et Depouilly, da 61e 9 avril 866, déposé en l'étude de Walter H. Peters, audien notaire dans cette ville, comme plan No 52, mesurant 30 pieds de face à la rue Magasins, sur environ 128 pieds 6 pouces et 6 lignes de prefondeur. et 6 ligues de prefondeur.
11º Deux certains lots de terre, situés, se

rouvant et étant dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Ma rasins, Constance, Octavia et l'avenue Peters kasine, Constance, Octavia et l'avenue Peters, et désignés par les Nos 6 et 7 et meseurant comme suit, a savoir: Le lot No 6 formant l'enceignure de la rue Constance et de l'avenue Peters, avant 30 pieds 1 pouce de face à l'avenue Peters avant 20 pieds de face à l'avenue Constance. Le lot No 7. 30 pieds de face à l'avenue Peters sur 120 pieds de face à l'avenue Peters sur 120 pieds 1 pouce de profondeur, entre lignes parallèles, selon le pian de Pilié & Depouilly, ingénieurs, le 9 avril 1866, et déposé pour référence en l'étude de W. H. Peters, ancien notaire, comme plan No 52, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, Peters. ancien nosaire, comme plan No 52, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges et avantages là dessus y appartenant ou de quelque façon en dépendant.

120 Un lot de terre de bâtture, situé dans le Sixième District de cette ville (autrefais Faubourg Plaisance) Paroisse de Jefferson désigné par la lettre Beur un plan ithographié annexé à un acte de vente en faveur de Égzile Delat, passé pardevant A. Doriocofirt, ancien notaire dans cette ville, sous la date du 15 août 1856 et mesurant 33 nieds à pouces de face à la rue Tcheupitoulas, dautréfois Levée), entre la rue Toledano et l'Avenue de la Louisiane, et courant en profondeur jusqu'à ce qu'il arrive au fleuve Mississipi, sujet toutafois, à l'intersection de la rue Water; le tout selon le devis marqué "Ne Varieture" pur G. W. Christy, ancien notaire, afin de l'identifier avec l'acte d'achat du défendeur, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tou les droits, voies, priviléges et avantages et servitudes là dessus y appartenant ou de queques façon en dépendant.

13° Deux certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies de l'achat et les droits, voies.

31 pieds de face sur la rue Waters, courant à la rivière dù il a la même façade, par 130 pieds de profondeur entre lignes parallèles et est désigné par la lettre "D" sur ledit plan.

Le let premièrement men ionné qui alors courait de la rue Tchonpitoulas à la Rivière et duquel a été formé la rue Sud Petra avec une largeur de 50 pieds et auquel a été sointé la Batture par acorétion a été acheté par le défendeur le 26 jenvier 1867,

3° Trois certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et amélicoatons qui s'y trous vent, situés dans le faubourg Plaisance, ancienance par content de la production de la produc

Aussi, un demi intérêt indivis dans la pro priété di-après décrite, étant une usine élec trique et ses dépendances, et le terrain sur le quel-elle est aituée, à savoir :

quel elle est située, à savoir:

Une certaine portion de terre située dans l'ilet No 33 A. dans la ville de la Nouvelle. Orléans borné par les ruce Water. Market. South Peters et Rishard, désignéespar la lettre L, sur un plan daté Nouvelle-Orléans le 19 janvier 1897, dreasé par L. Leaney, voyer, lequel dit plan est en ceci annexé et fait partie de cet acte. La dite portion de terre marquée L. consiste de tous les lots 22, 23, 24, 25, 26 et 27 et une partie du lot 21, et parties des lots 14 et 21 sur le plan original dressé par Louis Pilé, ancien voyer de ville sous la date du 29 juin 1867, et déposé pour éférence en l'étude de H. C. Dibble, autrefois un notaire de cette ville, comme plan No 19; la dite portion de terre désignée par la eittre L. messurant cent cinquante-trois (153) Diede cinn (51) lignes de fect de la Nouis par le la cettre de cinquante-trois (153) Diede cinn (51) lignes de fect de la Nouis le Nouis par le cettre de cinquante-trois (153) Diede cinn (51) lignes de fect de la Nouis le la dire portion de terre designée par la cittre L. dite portion de terre designee par la seure L mesurant cent cinquante-trois (153) pieds cinq (5) lignes de face à la rue South Peters, cent trente-six (136) pieds quatre (4) lignes de face à la rue Market, cent soixante-et-un (161) pieds cinq (5) pouces et cinq (5) lignes dans le fond, et mesurant sur la ligne de côté wars la vue Richard cinquante.negt (59) dans le fond, et mesurant sur la ligne de côté vers la rue Bichard, cinquante-nenf (59) pieds sept (7) peuces de la ligne de limite dans le fond, auquel point il ya un perpendiculaire à angles droits vers la rue Market de huit (8) pieds un (1) pouce et delà de la fin du perpendiculaire mesurant soirante-seize (76) pieds, nenf (9) pouces à la rue South Peters, ensemble avec toutes les bouilloires, dynamos, pompes, tuyaux à vapeur, générateurs, condenseurs, tables tournantes, fils de fer et machines électriques de tous genrs et nature, situés sur lesdits lieux, et ensemble avec toutes les bâtisses, améliorations, direits, voies et dépendante la dessus en dépendant.

dances la deseus y appartenant, ou la ucesus en dépendant Aussi la snivante décrite propriété devant servir pour ses usages de chemin de fer:

Aussi la snivante décrite propriété devant servir pour ses usages de chemin de fer:
Cinq certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages la-dessus y appartemant et en dépendant, situés dans le Sixième District de cette ville, désignés comme lots numéros 16, 17, 18, 19 et 20 de l'ilet No 19, lequel est borné par les rues-Joseph Constance (autrefois Live Oak). Arabells et Laurel, d'après un devis dudit iet annexé à un acte passé pardevat A. Hero, Jr., notaire, le 23 décembre 1870, lesdits lots sont contigns et me-urant 30 pieds de face à la rue Arabella sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Le lot No 16 formant l'eccignure des rues Arabella et Constance, [autrefois Live Oak]. Etant [la mêne propriété qui fut acquise par Augusts Benedic (décédé), par achat à une vente faite par le shérif de cette paro sse en vertu d'un writ de saisie et eente à lui adressé par l'Honorable l'ancienne Cinquième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, issu dans l'affaire de Augusts Benedic V Estate de Alphonse L'aine disérif daté le 2 soût 1875, d'unent enregistré dans le prefier de ladite Cour, d'après l'acte du shérif daté le 2 soût 1875, d'unent enregistré dans le jivre du bureau des transferts No 105, folio 887.

Ensemble avec tous les chars, wagons, et

Ensemble avec tous les chars, wagons, et autres véhicules, chevaux et mulets, et tous les outils, ustensiles et matériel et tous le fourrage et approvisionnement maintenant possédé par ladite compagnie de chemin de fér ensemble avec les droits, privilèges, et franchises et immunitées possédés par ladite compagnie de chemin de fer, incluant la franchise nour être une corrosation ennemble. pure tre une corposation, ensemble avec tous les rails du chemin de fer, chars, moteurs, fiis de fer, poteaux, machines, générateurs, dynamos, ustensiles d'équipement, matériels acquis pour l'usage dans l'opération des dites ligues de chemin de fer, et toutes les écuries, maisons à chars, usines électriques shops et autres pro-

chars, usinos électriques shops et autres pro-chars, usinos électriques shops et autres pro-priétés foutières ou constructions maintenant possédés par la dite compagnie de chem:n de fer pour servir dans l'opération de ses dites lignes de chemin de fer. Cette vente est faite sur les suivants ter mes et conditions, comme il est décrété dan le décret final de ladite affaire enregistre dans le greffe du greffier, a laquelle référence

guide des encier-securs.

1º L'acquéreur prendra ladite pronriété sujette aux taxes d'Etat et de ville pour l'année 1×97 maintenant disputée, et aux taxes de 1899, et aussi sujette aux hypothèques spécifiées dans la 7me clause dudit décret qu'il sera requis d'assumer et de payer au dessus et en plus de son enchère.

2º Le mait e commissionnaire n'acceptera aucure enchère d'aucur enchérisseur, qui ne déposers pas avec lui au moment de la vente, comme une garantie que tel enchérisseur fera comme une garantie que tel enchérieseur fera bone son enchère dans le cas où elle serait acceptée par la cour, la somme de vingt-cinq mille dollars. En plus du dit dépôt. l'acquéreur sera requis de payercomptant telle somme ou sommes, que la cour pourrait après dêterminer n'excédant pas le montant de l'enchère, et la balance du prix d'achat, n'étant pas ainsi ordonnée d'être payée, peut être payée soit au comptant, on l'acquéreur aura le droit de satisfaire le reste de son enchère, en tout ou en partie, en payant, ou rendant des eoupous, ou bons garantie par hypothèque du ler juillet 1893, arrêté par ledit décret, le même devant être reçu à tel prix et valeur qui paurraient être équivalents au montant distribué que les porteurs seraient en droit de recevoir dans le cas où l'enchère entière seraient payée comptant.

3° La Cour par ses décrets se réserve le droit d'ordonner une nouvelle vente de la propriété sur le défaut de l'acquéreur de se conformer dans les viugt jours, avec les dispositions du décret original ou quelqu'autre décret subséquent concernant l'exécution par l'acquéreur des termes de la vente le ler avril 1899. WILLIAM GRANT. Maitre-commissionnaire.

1 avril-1 7 14 21 28-mai 2

#### AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de James S. Richardson

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA parolese d'Orléans—Ne 57,930—Division E.—Avis est par le présent donné aux créansiers de cette succession et à teutes autrespersennes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ent) pour lesquelles le cempte provisoire présenté par H. R. e cempte provisoire présenté par H. R. Boyd, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les feads distribués conformément au dit compte. Par ordre de la cour.
PAUL O. GUERIN,
Gredie:

Omer Villeré, avecat 29 avril—29—mai 3 8

#### Succession de Charles J. Dillon.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse a Oriéans - No 59,077 — Division E — Attendu que Mme Evelina Dillon, veuve de feu Charles J. Dillon, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Charles J. Dillon, décédé intertat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à dédaire dans les dix jours, les raivens pour lesquelles il ne serait pas fait droit à laûte pétition.

Par ordre de la Cour. Par ordre de la Cour.
PAUL O. GURRIN,

Graffi.
Benjamin Ory, avocat de la succession.
28avril —28—mai 2 7

PAR LE CONSTABLE.

Henry J. Bruning ve Chas. C. Piper.

QUATRIEME COUR DE CITE DE LA
Nouvelle-Orléane—No 18,550—En vertu
d'un writ de fleri facias à moi adressé par l'Hon. d'un writ de fier i facias a moi adresse par l'Hon.

B. H. Downing, juge de la Quatrième Cour
de Cité, de la Nouvelle-Orléans, dans
l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée, je procederai à la vente à l'enchère
publique. à la ports de la Maison de Cour No
320, rue Carondelet, coin Union, dans le 1er
District de cette ville, le MARDI, 23 mai
1899, à 11 houres A. M. précises, de la promatté et après décrité à savair. 1899, à 11 houres A. M. précises, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Deux certains lots de terre avec toutes les améliorations, etc.. dans le 2d District de cette ville, dans l'ilet No 395 borné par les rues Bienville, Dupré, Gayose et Conti, lesdits lots étant désignaé pas les Nos 6 et 7 et mesurant chacun 25' 9" 2" de face sur la rue Bienville par 111'4" 7" de profondeur entre lignes garallèles.
Baisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée d'après l'inventairs enregistré en mon bureau.

mon bureau.

Conditions—Comptant sur les lieux.

A. F. CHEVALLEY.

Constable de la Quatrième Cour de Cité.

320, rue Carondelet.

22 avril—22 26—mai 2 9 16 23.

# NOMS

Qui ont été changés.

PREMIER DISTRICT.

Foucher, (commencent à maintenant Comstance. Martin, maintenant Willew Delord, maintenant avenue How Pearl, maintenant Pec.

#### DEUXIEME DISTRICT.

Wilson, maintenant Serantine. Oak, maintenant Orchid. Port, maintenant Moss. St-Jean, maintenant Bell.

Washington, maintenant Houquette. Chemis du Bayou, (de Nord Remps à Nord Claiborne), maintenant Hépit Chemia du Bayou, (commence à Me Claiborne, au lieu de Nord Remperto) Calhoun, maintenant Arthur.

Ciny, (nord du Chemin de la Mide naintenan Emmett. Gaines, maintenant Germain. Génois, maintenant Freeman, Hopital, (maintenant du flouve à Eq Clarborne, puis au lac).

Avenue Jackson, (ansiennement ane Van Buren), maintenant aver Uhalmette. Avenue Menros, maintenant Sound.

Webster, maintenant Voisin

### TROISIRME DISTRICT.

Livaudata, maintenant Buchanca Pope, maintenant Home. Rossini, maintenant Rosslind. Wassaw, maintenant République. Adams, maintenant Alabe. Alexander, maintenant Kentucky Bagatelle, maintenant Bourbon. Delaronde, maintenant Douglass. Drycen, maintenant Dinsmers.

Champe-Elysées, maintenant ave Champs Elystes. Enghein, maintenant avenue inyette.

Génie, maintenant Grant. Girod, maintenant Villers. Bons-Enfants, maintenant Bt-Clau Hunters, maintenant Eads. Joséphine, maintenant Japonica Jumonville, maintenant Pontaibe Lionidae, maintenant Lemberd. Livingston, maintenant Mandelin. Monroe, maintenant Tupele. Potre, maintenant Dubrouil. Poète, maintenant Avenue St-Re

Selemen, maintenant Sabrana. Socrates, maintenant Selma. Seles, maintenant Sénat. Union maintenant Tours. Washington, maintenant Avenue

QUATRIEME DISTRICT.

Harmonie (finit maintenant & (7) Avenue et rue Jackson (maintes

Avenze Jackson.) Levés, saintenant Tahanattanles

### CINQUIBME DISTRICT.

Barthelemy, maintenant Rorms Avenue Canal, maintenant Ave Whitney. Chestrut, maintenant Belleville.

Church, maintenant Kent. Decatur, maintenant Diame. Franklin, maintenant Nunca. Hancock, maintenant Hermon Jackson, maintenant Avenue Mid Jefferson, maintenant Eividea. Lapoyrouse, maintenant Lam Madison, maintenant Avenue Br

Market, maintenant Avenue Onel Monroe, maintenant Toche. Octavia, maintenant Circa. Poun, maintenant Puller. Poter maintenant Avenue Pelles Villest, maintenant Mergan. Washington, maintenant Wagner,

EFTIME DIFIRIOT BY HOUVE CARBOLLTOE.

Architects, M. C., maintenant April

Bernadotte (de Dousième ou Aprie M. Line), maintquant Protection. Canada, maintenant Sycamore. Clay, maintenant Cherry. Clinton, maintenant Cherekes. Cypres, maintenant Panols. De Armas, maintenant Mississip. Huitième, maintenant Spruce. Dix-Multibras maintenant Pessah SIXIEME DISTRICT.

Levée, maintenant Tohoupitoules. Louise, maintenant Irms. Green meintenant S. Liberte. Choonut (au-dessus du Pare), me's ant Ardebon. Market, maintenant Meadew.

St-Patrick, maintenant Saratoga. Washington, maintenant Hampson Areadie, maintenant Magnelia. Barthelemy (de Upperline à Calhet Euterpe (de f. Broad à l'avenue, gan).

Gasquet, maintenant Vincent. Henry, maintenant Willow Mire (de Wainut & Lewer Lid Spruce.

Polymaie (de S. Breed à l'avenue Hagan), Elba. Terpetohore (de S. Broad à l'aven te Hagan), Eve.

Uranie (de S. Bread & Paverne gan,) Elk.

\$ E

Victor, maintenant Magnetia.